

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 534-2020**

*Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 534-2020, pourvoyant à l'imposition de la taxe foncière pour l'exercice financier municipal 2020.*

*Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2020.*

*(Original signé)*

---

*Marie-Josée Masson*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*